

Article 1 :

Les Foulées Immercuriennes qui se dérouleront le dimanche 15 septembre 2019 sont organisées par le Comité des Fêtes de Saint-Laurent-Blangy avec l'appui de la Mairie de Saint-Laurent-Blangy.

Article 2 : Participation

Les animations, uniquement festives et sans aucun esprit de compétition, à allure libre et non chronométrées, sont ouvertes à tous nés :

- de 2014 à 2016 pour le parcours Baby 100 M.
- en 2013 et avant pour le 1 km Loisir.
- en 2008 et avant pour le 2 km Loisir.
- en 2004 et avant pour le 5 km Loisir.
- en 2003 et avant pour le 10 km Loisir.
- Parcours famille : un parent et un(e) enfant né(e) en 2008 et après.

Article 3 : Parcours

Distances réelles des animations :

Parcours Baby : 100 m	1 km et Famille : 911 m	2 km et Famille : 1 924 m
Canicross : 5km : 4 300 m	5 km : 5 150 m	10 km : 9 350 m

Nul n'est tenu de parcourir la distance totale pour laquelle il s'est inscrit.

Parcours plat urbain sur route macadamisée (rue de Versailles), sentiers et chemin de halage en schiste.

Fléchage au sol et indications éventuelles du kilométrage par panneaux ou au sol.

Le Canicross met en place son propre fléchage. Pour toute information concernant la réglementation et l'organisation de cette animation, veuillez vous rapprocher du RCA Canicross.

Les accompagnateurs à bicyclette et véhicule à moteur sont interdits.

Chaque participant est tenu de respecter le tracé du parcours, les consignes de sécurité et les règles habituelles de courtoisie.

Article 4 : Sécurité - Santé

La sécurité est assurée par la préfecture de police. Un service médical sera organisé pendant les animations, sur le parcours et à l'arrivée (secouristes, assistance médicale, kinésithérapeutes).

Si un certificat médical n'est pas exigé à l'inscription puisqu'il n'y a pas de compétition, il est fortement recommandé que chaque participant(e) se soit assuré(e) d'une condition physique suffisante pour ce genre d'animations, notamment auprès de son médecin habituel.

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite pour la manifestation.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, d'accident ou de problème dû à un mauvais état de santé pouvant survenir avant, pendant et après la manifestation.

Les participants doivent être personnellement assurés pour les dommages qu'ils sont susceptibles de se causer à eux-mêmes ou d'occasionner à des tiers. De plus, nous vous rappelons qu'une assurance individuelle contre les accidents corporels est vivement conseillée pour la pratique de toute activité sportive comportant un risque corporel, celle-ci devra être souscrite à titre personnel auprès de leur assureur par les participants.

Article 5 : Engagement et dossards.

L'inscription est obligatoire de même que la possession du dossard pendant l'animation.

Les participants adultes des 5 et 10 km peuvent s'engager dans les animations familles des 1 et 2 km. Les participants nés en 2008 et après ne peuvent s'inscrire que pour une seule animation, pour des raisons évidentes de sécurité.

Les participants certifient l'exactitude des renseignements donnés sur les bulletins d'inscription pour eux-mêmes et/ou pour leur(s) enfant(s).

Les participants s'engagent à avoir lu le règlement avant toute inscription et en accepter le contenu.

Les inscriptions et la remise des dossards s'effectueront :

- À la salle Jean Zay, le mercredi 11 et le vendredi 13 septembre de 11h00 à 12h15 et de 17h00 à 19h00.
- Au parc Jean-Pierre Deleury (La Brayelle), le jour de la course, à partir de 8h30. Clôture ferme 10 minutes avant le départ de l'animation choisie.
- L'inscription est d'un montant de trois euros pour les participants nés en 2004 et avant.

Article 6 : Dossards et lots

Il est nécessaire d'écrire son nom et son prénom sur le dossard.

Les 600 premiers inscrits se verront remettre un lot.

Article 7 : Départ et Arrivée

Départ : Canicross (9h00), 5 km (9h30) et 10 km (10h00), 2 km (11h15), Famille et 1 km (11h30) : chemin de halage ;

Baby (11h40) : allée du parc Jean-Pierre Deleury (La Brayelle) ;

Arrivée de toutes les épreuves : allée du parc Jean-Pierre Deleury (La Brayelle)

Article 8 : Ravitaillement

Les organisateurs ont prévu un point d'épongement et un point de ravitaillement répartis et indiqués sur le parcours.

Article 9 : Délais

Les participants se devront d'arriver avant 12h00, heure de fermeture de la manifestation.

Article 10 : Vestiaires

Pas de vestiaires, sanitaires au parc, douches à la base nautique.

Parkings : derrière la mairie, parking Maison du Temps Libre et Zone d'Activités du 14 Juillet.

Article 11 : Litiges

Les Litiges éventuels seront tranchés par les membres du comité d'organisation sans recours pour le participant.

Article 12 : Publicité

Des partenaires peuvent être autorisés à exposer leurs produits, si ceux-ci ont un rapport avec les épreuves. Par contre, la manifestation, située sur le domaine public, ne saurait être le lieu de vente de produits.

Article 12 : Couverture photographique et audiovisuelle

Du fait de son engagement, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 13 : Confidentialité

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant. S'adresser à la Mairie.

Les données ne seront gardées que le temps légal, puis détruites. Elles ne seront pas utilisées à d'autres fins.